

Image not found or type unknown



Revalorisation soulte suite donation partage

Par **francois05**, le **19/02/2013** à **17:03**

Bonjour, rnJ'ai signé avec mes parents et mon frère une donation partage en 1999. rndont voici les biens à partager : rn- une maison d'habitation valeur estimée 104 000 euros rn- un appartement valeur estimée 33000 euros rnrnla somme des biens 137000 euros soit 68500 euros chacun, sachant que mon frère me devra une soulte d' environ 35500 euros. rnrnMa question est la suivante : rnrnCompte tenu que la valeur des biens a considérablement évolué et que la soulte est payable au moment de la succession, y a-t-il lieu de procéder à une réévaluation des lots, et de quelle en est l'incidence sur la soulte ? rnSinon, dans la mesure où rien n'est précisé dans l'acte de donation, faut-il indexer la soulte ? rnrnmerci pour votre réponse